



Wissembourg, le 8 mars 2013

REUNION DE QUARTIER

Vignoble

Compte-rendu de la réunion du 7 mars 2013

Contact :

Audrey Impedovo
Responsable des affaires culturelles et de la communication
Mairie de Wissembourg
03 88 54 87 77 - a.impedovo@mairie-wissembourg.fr

Présents : Christian GLIECH, Maire de Wissembourg, Isabelle MATTER, Adjointe au Maire, Norbert SCHWARTZ, Adjoint au Maire, Bernard BETSCH, directeur général des services, André REINWALT, directeur des services techniques, Laurence FERTILLET, policière municipale, Adjudant-chef SUTTER.

Nombre de riverains présents : environ 40.

Monsieur le Maire présente les dossiers en cours dans la commune. Des comptages de véhicules ont été réalisés boulevard de l'Europe, sur différents tronçons. En raison de certains dépassements de vitesse constatés, notamment vers l'école de l'Europe, des contrôles radars seront effectués par la police municipale.

Demande des riverains	Réponses
De 2002 à 2011, la taxe d'habitation a largement augmenté.	<p>La ville n'est pas la seule à intervenir sur la taxe d'habitation. Il faut également prendre en compte les parts de la région, du département et de la Communauté des Communes. Le département ayant décidé la suppression de l'abattement de 15 %, la part départementale de la taxe avait augmenté.</p> <p>Les niveaux d'imposition à Wissembourg sont tout à fait dans les moyennes, avec en plus de nombreux services proposés, des loisirs, de l'entretien, de la voirie, du fleurissement, etc.</p>
Boulevard de l'Europe, le panneau avec la croix St André de priorité à droite n'est pas compréhensible par les Allemands. Pourquoi ne pas rajouter une phrase en allemand (« Achtung, rechts vor links »)?	Cette proposition sera examinée par les services techniques.
Pourquoi ne pas faire des plateaux surélevés pour réduire la vitesse ?	Cela est trop bruyant et pose des problèmes aux camions.
Il faudrait prévoir des éclairages sur les pistes cyclables entre les villages (Wissembourg, Riedseltz, etc.).	Cela dépasse la compétence de la commune, il faudrait s'adresser au conseil général.
Quel est l'avenir de Wissembourg ? Ne peut-on pas freiner l'urbanisation excessive, notamment du côté des Turcos ?	<p>Wissembourg est un bourg-centre. Si nous voulons garder nos services et nos écoles, nous avons obligation de construire un minimum de logements. Si auparavant les foyers accueillaient 3 à 4 personnes, les logements sont aujourd'hui composés de 2 personnes en moyenne. Il faut donc plus de logements pour accueillir le même nombre d'habitants.</p> <p>15 % des actifs de Wissembourg travaillent à l'extérieur de la Communauté des Communes. A l'inverse, 3 000 personnes viennent de l'extérieur pour travailler à Wissembourg.</p> <p>Dans les années 70, on construisait près de 40 logements par an. Mais depuis les années 2000, seulement 18 logements par an ont été construits. C'est insuffisant pour maintenir le niveau de population.</p>
Combien y a-t-il de logements vacants dans le centre-ville ?	<p>Seulement 8 % des logements sont vacants à Wissembourg, dont 6 à 7 % sont considérés comme incompressibles.</p> <p>On ne peut, de toute façon, pas obliger les propriétaires à vendre, louer ou rénover leurs biens.</p>

Demande des riverains	Réponses
<p>Le lotissement de la Poudrière ne s'est pas vendu.</p>	<p>D'après nos informations, il ne reste que deux logements à vendre dans ce lotissement, d'initiative privée.</p> <p>L'initiative publique permet de maîtriser les prix du foncier, et de sortir des logements bien moins chers. Sur le site Gummi Mayer, des logements BBC seront proposés à 2 300 / 2 350 € par m².</p>
<p>La rénovation d'une friche comme celle de Gummi Mayer est justifiée, mais les extensions comme sur la zone artisanale Allée des Peupliers sont démesurées.</p> <p>Cette zone va également vider le centre-ville.</p>	<p>La zone artisanale Allée des Peupliers a été créée en 2006.</p> <p>L'enquête de consommation de la Chambre du Commerce et de l'Industrie montre que l'évasion commerciale s'est dégradée de 10 % à Wissembourg entre 2008 et 2011. Les clients se rendent en Allemagne, à Scheibenhart ou à Haguenau pour leurs courses.</p> <p>Il faut pouvoir proposer une offre complémentaire aux commerces du centre-ville. La zone artisanale permettra d'accueillir de nouvelles enseignes, accessibles à tous.</p> <p>Une taxe sur les friches commerciales permet d'inciter les propriétaires à louer leurs biens, mais on ne peut les contraindre.</p>
<p>En juillet, la collecte des poubelles ne se fera plus qu'une fois par quinzaine, alors que la redevance de collecte des ordures ménagères augmente.</p>	<p>Cette situation évoluera certainement. La règle départementale impose de faire une collecte une fois par semaine.</p> <p>Au 1^{er} janvier 2015, selon une loi, toutes les communes doivent passer à la redevance incitative. Niederbronn est pionnière en la matière, avec la mise en place d'un système de paiement à la levée. La quantité de déchets a ainsi nettement baissée.</p> <p>Il serait souhaitable de généraliser ce système à toutes les communes du SMICTOM, mais certains élus s'y opposent. Cela nécessiterait toutefois de changer le parc de poubelles, pour les équiper de puces électroniques.</p> <p>Une étude pour gérer la collecte des poubelles en direct par le SMICTOM, et non pas par une société privée, serait souhaitable. Le service public en serait certainement renforcé.</p>
<p>Pourquoi le SMICTOM confie-t-il la facturation à la Communauté des Communes ?</p>	<p>Cela permet à la communauté des communes de percevoir une dotation de l'État de 160 000 € par an.</p>